



PÊCHE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES INTÉRÊTS COMMUNS

*Répondre aux enjeux de protection des milieux
pour le développement d'une pêche durable*

Les professionnels de la pêche jouent un rôle crucial dans la préservation de l'environnement marin. Leur expertise est essentielle pour maintenir un équilibre durable entre l'exploitation des ressources marines et la conservation des écosystèmes. En adoptant des pratiques de pêche responsables, l'utilisation de méthodes de pêche sélectives et en s'impliquant dans la gestion du milieu marin, ces professionnels contribuent activement à la préservation des espèces marines et à la protection des habitats côtiers. Leur engagement envers la gestion durable des ressources reflète une prise de conscience croissante de l'importance de maintenir la biodiversité marine pour les générations futures tout en assurant la pérennité de leurs activités.

La pêche maritime est une activité économique qui a d'importantes interactions avec le milieu naturel marin. Cela tient principalement au fait que les pêcheurs exploitent une ressource produite par l'environnement naturel. Les ressources marines sont ainsi totalement tributaires de la qualité des écosystèmes dont elles font partie. De fait, leur disponibilité est liée à l'état de l'environnement et peut être accrue par sa préservation. Par ailleurs, la pêche côtière joue un rôle particulier dans les régions littorales. Dans un contexte de bonne gestion, elle peut constituer une activité durable reposant sur une ressource renouvelable qui permet de maintenir le tissu social et culturel, de contribuer à l'économie locale sans avoir d'incidence néfaste notable sur l'environnement. Elle peut aussi avoir un effet structurant en proposant une alternative à l'évolution vers le « tout tourisme » des économies littorales et insulaires. Il existe donc un terrain et un intérêt communs entre la protection de l'environnement marin et l'exploitation des ressources halieutiques.

Toute action de protection de l'environnement marin contribue directement ou indirectement à la protection des ressources et à leur renouvellement. Toutefois, des espèces marines commerciales peuvent faire l'objet de surexploitation amenant les stocks à un niveau si bas que leur restauration est presque impossible. Certains engins de pêche peuvent altérer les habitats en modifiant ou déstructurant le substrat sur lequel ils sont utilisés. Des prélèvements trop importants de poissons d'un stock particulier sont susceptibles d'avoir des répercussions complexes sur les équilibres entre prédateurs, concurrents ou proies.

Une gestion intégrée des enjeux

Les Aires Marines Protégées (AMP) et les pêcheries sont souvent indissociables. Les AMP doivent veiller à une exploitation raisonnée de la ressource halieutique pour garantir le maintien en bon état des biocénoses marines et la conservation de la biodiversité marine. Ce faisant, elles jouent un rôle économique de production pérenne de ressources. Au sein des AMP, les structures en charge de la gestion des pêches et de l'environnement se rapprochent, travaillent ensemble dans une approche nouvelle intégrant la protection de l'environnement dans la gestion des pêches et vice versa. Les mesures réglementaires contraignantes (par exemple une interdiction dans une Réserve Naturelle Nationale) deviennent des outils de conservation de la biodiversité et de gestion des pêches. Cette gestion « intégrée » correspond à un réel besoin. C'est aussi une opportunité pour créer de nouvelles AMP et développer une approche moderne des espaces protégés. Ces structures pourront ainsi devenir des lieux dans lesquels des modes de développement différents des activités de pêche seront expérimentés, financés et évalués.

Le rôle crucial des représentants de la pêche

Par leur collaboration avec les organes de gouvernance des aires marines protégées et en particulier leur rôle au sein des conseils de gestion des parcs naturels marins, ces derniers ont un rôle crucial dans la prise de décisions équilibrées et concertées concernant la conservation marine et la gestion des activités de pêche. Leur expertise et leur expérience en tant que professionnels de la pêche leur permettent de fournir des informations essentielles sur les réalités du terrain, les pratiques de pêche traditionnelles et les impacts potentiels des mesures de conservation. Ces représentants agissent en tant que voix de la communauté de pêcheurs, contribuant à assurer que les politiques de gestion prennent en compte les besoins économiques et sociaux des pêcheurs tout en préservant les écosystèmes marins. Leur participation active permet de garantir que les réglementations et les actions entreprises sont réalistes, praticables et acceptables pour les parties prenantes concer-

nées. De plus, en collaborant avec d'autres membres des conseils de gestion, tels que les scientifiques, les défenseurs de l'environnement et les représentants des autorités locales, ils contribuent à élaborer des stratégies de conservation équilibrées et efficaces qui préservent la biodiversité tout en soutenant les communautés côtières dépendantes de la pêche.

Une vision stratégique portée par l'État

Le Document Stratégique de Façade définit une vision à horizon 2050 en trois axes majeurs dont une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques. Le plan d'action, approuvé en mai 2022, volet opérationnel du DSF, définit un certain nombre d'actions et sous-actions concrètes à décliner dans les territoires. Il prévoit par exemple, l'étude des impacts des différents métiers de la pêche sur les **Habitats Marins et les Espèces marines d'Intérêt Communautaires (HIC et EIC)** prioritairement au sein des zones Natura 2000. Lorsque cela est opportun, des évolutions du matériel et des pratiques compatibles avec les enjeux économiques pour les entreprises de pêche pourront être proposées, testées, développées.

L'étude des impacts de la pêche

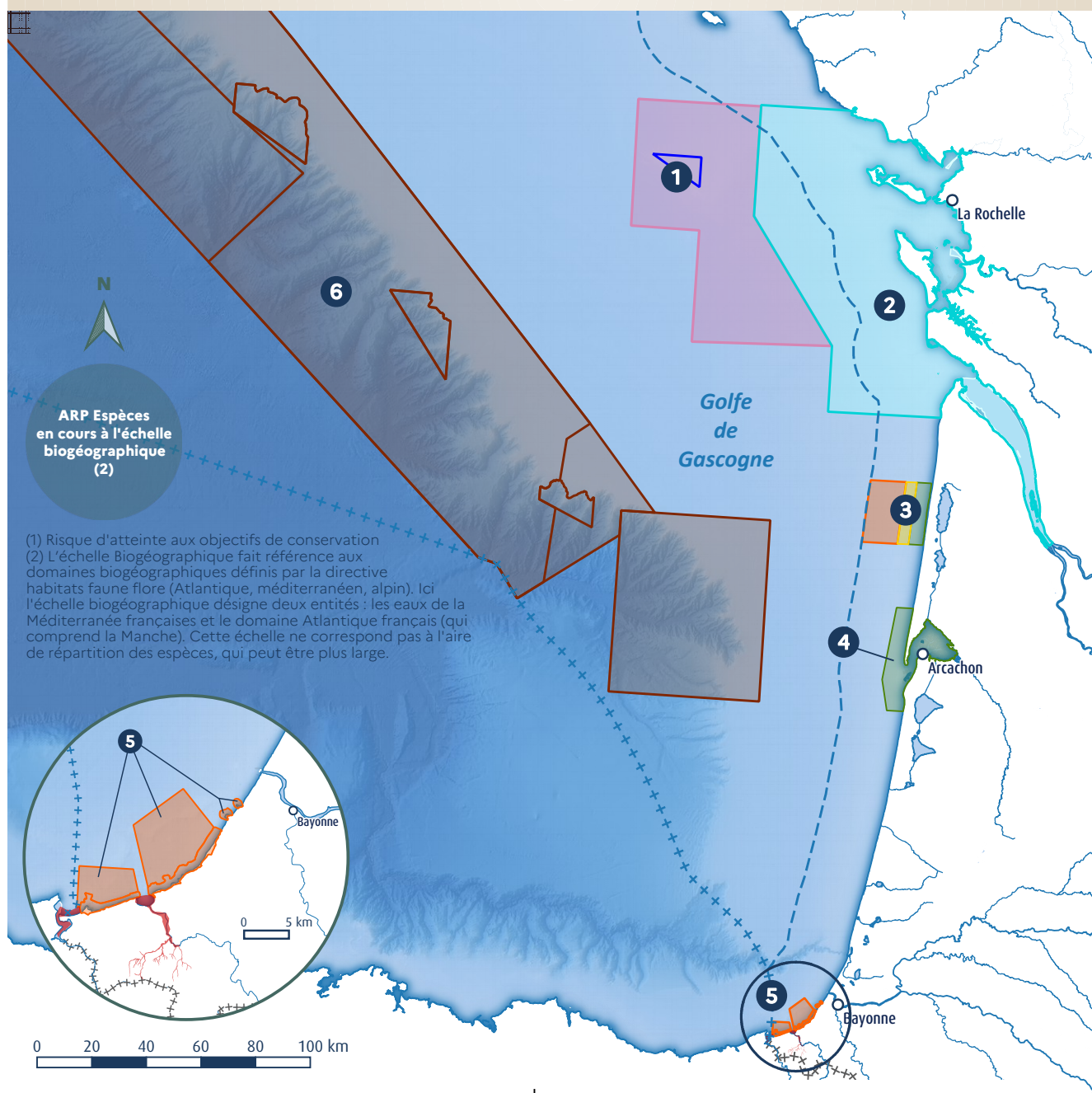
La méthodologie **ARPEGI (Analyse Risque Pêche Estuaire de la Gironde)**, portée par le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est une démarche innovante qui vise à évaluer l'impact des activités de pêche professionnelle sur les HIC et les EIC et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes Habitats-Faune-Flore et Oiseaux. Pour réaliser cette analyse du risque de porter atteinte aux objectifs de conservation, le Parc s'est appuyé sur une méthodologie nationale qui comporte quatre étapes principales. **La première étape** consiste à dresser un diagnostic des activités de pêche et des habitats présents dans la zone d'étude, en utilisant des données issues de différentes sources (observatoires VALPENA / SHNA, RICEP, socle de données du Parc, enquêtes auprès des professionnels de la pêche). **La deuxième étape** vise à qualifier le risque de dégradation des habitats par les engins de pêche, en tenant compte de la fréquence, de l'intensité, et de la sensibilité des habitats aux pressions exercées. **La troisième étape** consiste à qualifier le **Risque de porter Atteinte aux Objectifs de Conservation (RAOC)** des habitats et des espèces, en évaluant le degré de conformité des états de conservation actuels et futurs par rapport aux objectifs fixés. **La quatrième étape** propose des mesures de diminution des risques, en concertation avec les acteurs de la pêche, afin de réduire les impacts négatifs et de favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement.

Le projet ARPEGI a permis de produire une cartographie fine des habitats et des activités de pêche dans la zone Natura 2000 du Parc, ainsi qu'une évaluation du RAOC pour chaque HIC et chaque EIC. Il a également permis d'identifier des mesures de gestion adaptées au contexte local, en impliquant les professionnels de la pêche dans la démarche. Toutefois, le projet a aussi rencontré des limites et des perspectives d'amélioration, notamment en ce qui concerne la qualité et l'ancienneté des données disponibles, la diversité des habitats et des métiers de pêche, la prise en compte des effets indirects des pressions, ou le besoin d'acquisition de connaissances supplémentaires, en particulier sur les habitats profonds de l'étagère circalittorale. À l'instar d'ARPEGI de nombreux projets d'étude sont en cours sur la façade Sud-Atlantique (cf. carte ci-contre).

Photo 5.60 : Réunion du bureau du Parc Naturel Marin (PNM) Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis (PNM EGMP) à Marennes le 18/02/2022. Le bureau est une représentation restreinte du conseil de gestion, mais qui conserve sa pluralité de représentation, et qui met en œuvre la politique du PNM © Cécile Barraud / OFB - **Photo 5.61 :** Étude sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les richesses naturelles mise en place par le PNMB dans son périmètre © Bruiz / SIBA



L'état d'avancement des analyses risques pêche (ARP)



État d'avancement des analyses risque pêche (ARP) et des propositions de mesures réglementaires associées

- Limite de parc naturel marin (PNM)
- ARP Habitats terminée, pas de mesure prévue par le DOCOB
- ARP Habitats terminée, mesure prise
- ARP Habitats en cours, concertation mesures en cours
- ARP Habitats en cours, avec RAOC (1) validés et concertation mesures en cours
- ARP Habitats lancement prochain (financement FEAMPA)
- ARP Habitats et Espèces (oiseaux+cétacés+amphihalins) en cours, RAOC et mesures en cours de concertation pour Habitats et Espèces
- ARP Espèces en cours (oiseaux)
- ARP à prévoir avec gouvernance à installer

Projets d'analyses risque pêche en cours (ARP)

- 1** Projet LCN 2000 Plateau de Rochebonne
- 2** Projet ARPEGI et "diagnostic pêche" au sein du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- 3** Projet PAMPAQ (pêche professionnelle dans les aires marines protégées en Aquitaine) "Portion du littoral sableux de la côte Aquitaine" (vulgarisé "Carcans-Hourtin")
- 4** Projet PIMBA sur le Bassin d'Arcachon
- 5** Projet PAMPAQ (Pêche Professionnelle dans les Aires Marines Protégées en Aquitaine) "Côte basque rocheuse et extension au large", "Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz", "Domaine d'Abbadia et Corniche basque"
- 6** Projet sites au large

Sources : DIRM SA, OFB
 Copyrights : IGN BD AMIN EXPRESS, SHOM MNT HOMONIM
 Réalisation : © DIRM SA - Novembre 2023

Les projets d'étude des impacts de la pêche professionnelle sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire pour la façade Sud-Atlantique

■ 1. PROJET LCN2000 « PLATEAU DE ROCHEBONNE »

- Copilotage OFB, CNPMM avec délégation au COREPEM.

- Une seule interaction avec mesure attendue : chalut fonds / récifs sur zone très restreinte à l'est du site. Une concertation est à venir avec les professionnels de la pêche.



■ 2. PROJET ARPEGI

- Pilotage Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis.

- En concertation avec les professionnels de la pêche, complète le « Diagnostic Pêche » précédemment réalisé : extension des analyses au périmètre de la ZPS « Pertuis Rochebonne » (dont une partie s'étend plus au large que le PNM), et ajout d'une approche socio-économique à l'échelle de la filière pour décrire plus finement les activités halieutiques.

- ARP conjointe pour les habitats et espèces, en cours. Risque de porter atteinte aux objectifs de conservation et mesures en cours de concertation pour les habitats et les espèces.

- Réalisation 2024.

■ 3/5. PROJET PAMPAQ

- Copilotage OFB, CRPMM NA.

- Sites concernés :

« Portion du littoral sableux de la côte Aquitaine » dit « Hourtin-Carcans » : ARP achevée, rapport rendu fin 2019, une mesure prise de 0 à 3 milles ; concertation et mesures en cours de 3 à 5 milles ; au-delà de 5 milles (sur le reste du site) ARP Habitats achevée, pas de mesure prévue par le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000.

« Côte basque rocheuse et extension au large », « Falaises de St-Jean-de-Luz à Biarritz » et « Domaine d'Abbadia et corniche Basque » : ARP Habitats achevée, rapport rendu fin 2019, risques faibles identifiés, pas de mesures réglementaires prévues par le DOCOB Natura 2000 (mesures de gestion non réglementaires définies et validées en COPIL Natura 2000).

■ 4. PROJET PIMBA

- Pilotage Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

- ARP habitats achevée, mesure réglementaire prise.

- ARP espèces réalisation prévue.

■ 6. Sites au large

- Gouvernance à installer.

- ARP habitats et espèces à prévoir.



© CRPMM NA

En
SAVOIR

Projet ARPEGI – Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins de la Nouvelle-Aquitaine – Projets en cours